Parlement européen
2024-2029

Commission du contrôle budgétaire

2025/0802(NLE)

3.4.2025

PROJET DE RAPPORT

sur la nomination proposée d'Ivana Maletić à la fonction de membre de la Cour des comptes
(C10-0049/2025 – 2025/0802(NLE))

Commission du contrôle budgétaire

Rapporteur: Ondřej Knotek

SOMMAIRE

Page

PROPOSITION DE DÉCISION DU PARLEMENT EUROPÉEN 3

ANNEXE 1: CURRICULUM VITÆ D'IVANA MALETIĆ 4

ANNEXE 2: RÉPONSES D'IVANA MALETIĆ AU QUESTIONNAIRE 7

PROPOSITION DE DÉCISION DU PARLEMENT EUROPÉEN

sur la nomination proposée d'Ivana Maletić à la fonction de membre de la Cour des comptes
(C10-0049/2025 – 2025/0802(NLE))

(Consultation)

Le Parlement européen,

– vu l'article 286, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, conformément auquel il a été consulté par le Conseil (C10-0049/2025),

– vu l'article 133 de son règlement intérieur,

– vu le rapport de la commission du contrôle budgétaire (A10-0000/2025),

A. considérant que, par lettre du 14 mars 2025, le Conseil a consulté le Parlement sur la nomination d'Ivana Maletić à la fonction de membre de la Cour des comptes;

B. considérant que sa commission du contrôle budgétaire a évalué les qualifications de la candidate proposée, en particulier au regard des conditions énoncées à l'article 286, paragraphe 1, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne; considérant que, dans le cadre de cette évaluation, la commission a reçu de la candidate un curriculum vitæ ainsi que ses réponses au questionnaire écrit qui lui avait été adressé;

C. considérant que cette commission a procédé ensuite, le 14 mai 2025, à une audition de la candidate, au cours de laquelle celle-ci a fait une déclaration liminaire, puis a répondu aux questions posées par les membres de la commission;

1. rend un avis favorable/négatif sur la proposition du Conseil de nommer Ivana Maletić membre de la Cour des comptes;

2. charge sa Présidente de transmettre la présente décision au Conseil et, pour information, à la Cour des comptes ainsi qu'aux autres institutions de l'Union européenne et aux institutions de contrôle des États membres.

ANNEXE 1: CURRICULUM VITÆ D'IVANA MALETIĆ

Ivana MALETIĆ

Formation:

Doctorante à la faculté d'économie de l'université de Rijeka, (Croatie)

2012
Master en comptabilité, audit et finances, faculté de commerce et d'économie, université de Zagreb (Croatie)

2004 – 2006
Comptable et auditrice du secteur public assermentée (cours d'une durée de deux ans), CIPFA – Chartered Institute of Public Finance and Accountancy (Royaume-Uni)

1992 – 1997
Master en sciences économiques et des affaires, faculté de commerce et d'économie, université de Zagreb (Croatie)

Expérience professionnelle:

Depuis juillet 2019
Membre de la Cour des comptes européenne (Chambre IV), Luxembourg (Luxembourg)

Juillet 2013-juin 2019
Députée au Parlement européen (commissions ECON, REGI et BUDG), Bruxelles (Belgique)

Mars 2012-juillet 2013
Présidente du Centre pour le développement du secteur public et du secteur non marchand (TIM4PIN), Zagreb (Croatie)

Février 2008-décembre 2011
Secrétaire d'État, ordonnatrice nationale, négociatrice du chapitre 22 et négociatrice principale adjointe, ministère des finances (Croatie)

Mai 2005-février 2008
Ministre adjointe chargée de l'exécution du budget et ordonnatrice nationale adjointe, ministère des finances (Croatie)

Septembre 2004-mai 2005
Cheffe du département du Fonds national, ministère des finances (Croatie)

Décembre 1998-septembre 2004
Conseillère, département de la comptabilité et de l'information financière publiques, ministère des finances (Croatie)

Décembre 1997-décembre 1998
Stagiaire, département de la comptabilité et de l'information financière publiques, ministère des finances (Croatie)

Expérience à la Cour des comptes européenne:

Depuis juin 2024
Membre du comité chargé du contrôle qualité de l'audit

Octobre 2019-février 2022
Présidente et membre du comité d'audit interne

Décembre 2019-octobre 2021
Membre du comité de pilotage numérique

Juillet 2019-mars 2020
Membre du comité consultatif de prospective stratégique

Rapports publiés:

Document d'analyse 05/2020: Comment l'UE a-t-elle tenu compte des enseignements tirés de la crise financière et de celle de la dette souveraine de la période 2008-2012?

Avis nº 6/2020 sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant une facilité pour la reprise et la résilience [COM(2020)408]

Rapport spécial 07/2022: Instruments en faveur de l'internationalisation des PME – Il existe de nombreuses actions de soutien, mais elles ne sont pas pleinement cohérentes et coordonnées

Rapport spécial 15/2022: Élargissement de la participation à Horizon 2020 – Des mesures bien conçues, mais pas de changements durables sans efforts des autorités nationales

Rapport spécial 21/2022: Évaluation des plans nationaux pour la reprise et la résilience par la Commission – Une mission bien assurée dans l'ensemble, malgré la persistance de risques pour la mise en œuvre

Rapport spécial 23/2022: Les synergies entre Horizon 2020 et les Fonds structurels et d'investissement européens: un potentiel encore partiellement inexploité

Rapport spécial 24/2022: Administration en ligne pour les entreprises – La Commission a mené les actions prévues, mais l'offre de services en ligne reste inégale au sein de l'UE

Avis nº 4/2022 sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (UE) 2021/241 en ce qui concerne les chapitres REPowerEU des plans pour la reprise et la résilience et modifiant le règlement (UE) 2021/1060, le règlement (UE) 2021/2115, la directive 2003/87/CE et la décision (UE) 2015/1814 [2022/0164 (COD)]

Rapport spécial 26/2023: Le cadre de suivi de la performance de la facilité pour la reprise et la résilience – Efficace pour mesurer l'évolution de la mise en œuvre, mais insuffisant pour juger de la performance

Rapport spécial 13/2024: Absorption des fonds de la facilité pour la reprise et la résilience – La situation progresse tant bien que mal et des risques subsistent quant à la réalisation des mesures et donc des objectifs de la FRR

Audits en cours:

Réformes du marché du travail prévues dans les plans nationaux pour la reprise et la résilience – Des résultats, mais insuffisants pour faire face aux défis structurels

La conception et la mise en œuvre des réformes de l'environnement des entreprises prévues dans les plans pour la reprise et la résilience répondent-elles aux principaux besoins des entreprises?

Rapport d'examen de la FRR: enjeux, risques et perspectives

La Commission et les États membres ont-ils mis en place les dispositifs adéquats pour garantir un degré approprié de traçabilité et de transparence du financement de la FRR?

Publications:

- **Livres:**

1) Maletić, I., Galinec, D., Japunčić, T., Župan, S., *Five years of the Republic of Croatia in the European semester*, cabinet de la députée européenne Ivana Maletić,

Zagreb, 2019

2) Maletić, I., Jakir-Bajo, I., Stepić, D., *Vodič za dobro upravljanje u javnom i neprofitnom sektoru* (Guide de la bonne gouvernance dans le secteur public et le secteur non marchand), TIM4PIN, Zagreb, 2018
3) Maletić, I., Kosor, K., Ivanković Knežević, K., et al., *Moj EU Projekt: priručnik za pripremu i provedbu EU projekata* (Mon projet européen: manuel pour l'élaboration et la mise en œuvre de projets de l'Union), TIM4PIN, Zagreb, 2018
4) Maletić, I., Kosor, K., Copić, M., et al., *EU Projekti – Od ideje do realizacije* (Projets de l'Union: de l'idée à la réalisation), TIM4PIN, Zagreb, 2016
5) Maletić, I., Bešlić, B., Copić, M., Kosor, K., Kulakowski, N., Zrinušić, N., *Upravljanje EU projektima* (Gestion de projets de l'Union), TIM4PIN, Zagreb, 2014
6) Maletić, I., et al., *Fiskalna odgovornost – popunjavanje upitnika, sastavljanje planova i izvješća* (Responsabilité budgétaire – réponse aux questionnaires et élaboration de plans et de rapports), TIM4PIN, Zagreb, 2013
7) Maletić, I., Stepić, D., Jakir-Bajo, I., Knežević, M., Kozina, D., *Fiskalna odgovornost i financijsko upravljanje* (Responsabilité budgétaire et gestion financière), TIM4PIN, Zagreb, 2012
8) Maletić, I., Jakir-Bajo, I., Zorić, A., *Fiskalna odgovornost* (Responsabilité budgétaire), Association croate des comptables et experts financiers, Zagreb, 2011
9) Maletić, I., Vašiček, D., Jakir-Bajo, I., et al., *Računovodstvo proračuna i proračunskih korisnika* (Comptabilité budgétaire et utilisateurs du budget), Association croate des comptables et experts financiers, Zagreb, 2008
10) Maletić, I., Jakir-Bajo, I., *Proračunsko planiranje i računovodstvo* (Planification budgétaire et comptabilité), Centre de comptabilité et de finance, Zagreb, 2003
11) Maletić, I., Lončar-Galek, D., Mencer, J., et al., *Primjena računskog plana proračuna 2003/2004* (Application du plan comptable pour le budget 2003/2004), Association croate des comptables et experts financiers, Zagreb, 2003
12) Maletić, I., Vašiček, V., Vašiček, D., *Uvod u računovodstvo proračuna 2002* (Introduction à la comptabilité budgétaire 2002), Association croate des comptables et experts financiers, Zagreb, 2002
13) Maletić, I., Jakir-Bajo, I., *Proračunsko računovodstvo* (Comptabilité budgétaire), Informator, Zagreb, 2001
14) Maletić, I., Vašiček, D., Jakir-Bajo, I., et al., *Proračunski sustav: računovodstvo, financije, revizija, porezi* (Système budgétaire: comptabilité, finances, audit, taxes), Association croate des comptables et experts financiers, Zagreb, 2000

- **Auteure de plus de 250 articles publiés dans des revues nationales.**
- **Intervenante lors de multiples conférences, tables rondes et séminaires dans les États membres.**

ANNEXE 2: RÉPONSES D'IVANA MALETIĆ AU QUESTIONNAIRE

Questionnaire pour le renouvellement des membres de la Cour des comptes

Exercice des fonctions: enseignements tirés et engagements pour l'avenir

1. Quelles ont été vos principales réalisations en tant que membre de la Cour des comptes? Quels ont été vos plus grands échecs?

À mes yeux, tous les audits et avis sur lesquels j'ai travaillé constituent une contribution importante aux travaux de l'Union européenne, ainsi qu'à l'efficacité, à l'efficience et aux effets des actions de l'Union. Je tiens notamment à souligner mon travail sur la facilité pour la reprise et la résilience (FRR), ayant été membre rapporteure pour les deux avis sur les projets de règlements ainsi que pour plusieurs rapports spéciaux (par exemple sur l'évaluation par la Commission des plans nationaux pour la reprise et la résilience, sur le cadre de suivi de la performance, sur l'absorption des fonds de la FRR et sur les réformes du marché du travail relevant de la FRR). Dans tous ces avis et rapports, j'ai rappelé l'importance d'une bonne gestion des fonds publics, que le financement soit fondé sur le remboursement des coûts ou sur le respect de conditions fixées. Les règles de bonne gestion financière, qui supposent la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes et exigent efficacité et efficience, doivent être au cœur de chaque programme. En outre, la transparence des dépenses publiques et l'obligation de rendre des comptes sont à la base de la confiance des citoyens dans les institutions, non seulement au niveau de l'Union, mais aussi dans chaque État membre. Je suis fière d'avoir souligné ces valeurs dans les audits de la FRR et, avec mes collègues, je n'ai jamais renoncé à insister sur le respect des principes fondamentaux énoncés dans le règlement financier.

En ce qui concerne nos travaux sur la FRR, l'une des principales difficultés a été de garantir non seulement une approche homogène des audits entre les équipes et les chambres d'audit de la Cour des comptes, mais également la cohérence de nos messages. De plus, la nouveauté même de la FRR constituait un défi, car chacun devait se familiariser avec un nouveau cadre juridique qui n'était pas encore tout à fait fixé, dans un laps de temps relativement court. Ainsi, pour certains de nos audits, les rapports ont été publiés plus tard que prévu initialement. Par ailleurs, l'accès limité de la Cour à l'information, en particulier au système FENIX, a constitué un obstacle pour nos premiers audits relatifs à la FRR, mais nous sommes parvenus à surmonter ces restrictions, du moins dans une certaine mesure.

Outre mon travail d'audit, j'ai également participé à différents comités tels que le comité d'audit interne ou le comité chargé du contrôle qualité de l'audit. L'une de mes principales contributions en tant que présidente du comité d'audit interne a été, par exemple, la révision du règlement intérieur du comité et celle de la charte du service d'audit interne. Enfin, mon rôle en tant que membre du comité chargé du contrôle qualité de l'audit me permet de contribuer activement à la qualité de nos rapports d'audit ainsi qu'à la méthodologie appliquée dans nos travaux.

2. **Quels enseignements principaux avez-vous tirés dans votre domaine de compétences / quels résultats avez-vous obtenus dans l'exercice de vos fonctions et missions d'audit?**

Comme indiqué ci-dessus, l'objet principal de mes travaux d'audit à la Cour des comptes était lié à la FRR. La conception et la base juridique de cette dernière sont très différentes de celles des autres programmes de l'Union, ce qui nous a demandé de réfléchir non seulement à notre approche d'audit, mais aussi à notre manière de travailler.

Le contrôle d'un «instrument fondé sur la performance» brouille dans une certaine mesure la ligne entre les audits de la performance et les audits portant sur la légalité et la régularité des financements de l'Union. J'ai notamment contribué dans une large mesure à nos travaux relatifs à ce nouvel instrument et donc à en définir les orientations, ainsi qu'à assurer la cohérence entre les différentes tâches. Dès le début, j'ai eu une vision très stratégique du travail d'audit relatif à la FRR, étant donné qu'il était et reste essentiel que nos audits, dans leur ensemble, nous permettent de tirer des enseignements non seulement pour la FRR, mais également pour de futurs instruments similaires. Les audits de la performance que j'ai proposés dans le cadre de la FRR, après avoir travaillé sur l'avis relatif au règlement, nous ont permis d'avoir une vue d'ensemble de la conception et du fonctionnement de ce nouvel instrument un an avant la fin du programme.

3. **Quelle valeur ajoutée pourriez-vous apporter à la Cour des comptes au cours de votre second mandat et/ou en particulier dans le domaine dont vous aurez la charge? Souhaiteriez-vous changer de domaine de compétence? Qu'est-ce qui vous motive?**

Lors de mon second mandat, je souhaiterais avant tout terminer mes travaux sur la FRR et en particulier finaliser les audits en cours et prévus relatifs à cet instrument, entre autres sur la transparence et la traçabilité des financements de la FRR, sur l'administration publique, sur l'éducation et sur les résultats globaux et l'incidence de la FRR. Ces audits s'appuieraient sur mon expérience dans ce domaine et contribueraient en outre à améliorer la conception de futurs programmes similaires et à renforcer le lien avec le Semestre européen, y compris les recommandations par pays.

Par ailleurs, j'aimerais élargir mon portefeuille et m'impliquer davantage dans d'autres domaines d'action et programmes au sein de la Chambre IV, tels que la recherche et l'innovation, la compétitivité ou la gouvernance économique, l'autonomie stratégique et la sécurité économique. Cela me permettrait de tirer parti de l'expérience acquise dans le cadre de mes audits sur «les synergies entre Horizon 2020 et les Fonds structurels et d'investissement européens» et sur «les mesures visant à élargir la participation à Horizon 2020».

D'une manière plus générale, je pense que, conformément à la politique de rotation des auditeurs et des managers de la Cour des comptes, une rotation devrait également être envisagée pour les membres, en particulier lorsqu'il s'agit d'un second mandat. Dès lors, je n'exclurais pas de rejoindre une autre chambre.

4. **Comment vous y prenez-vous pour assurer la réalisation des objectifs fixés en rapport avec une mission d'audit? Vous est-il déjà arrivé de ne pas parvenir à accomplir une mission d'audit et pour quelles raisons? Comment réagissez-vous dans ce type de situation?**

Grâce à une bonne coopération entre les équipes d'audit et mon bureau, j'ai été en mesure de mener tous les audits à bonne fin, conformément au cadre défini. Je ne me suis donc jamais trouvée dans une situation où il n'était pas possible de finaliser un audit ou d'atteindre les objectifs fixés. Les seuls problèmes que j'ai pu rencontrer concernaient le retard de publication de certains audits, pour des raisons indépendantes de notre volonté, telles qu'un accès temporairement limité à des éléments probants, la complexité des éléments transmis, ou l'indisponibilité du personnel responsable dans les États membres ou à la Commission.

Si jamais j'étais confrontée à des obstacles importants susceptibles de compromettre la finalisation d'un audit, je m'efforcerais de les surmonter par une communication ouverte et constructive permettant d'aboutir à une solution commune. Je suis convaincue que nous avons tous, auditeurs et entités contrôlées, le même but: effectuer un travail de grande qualité et, en fin de compte, garantir la légalité, l'efficacité et l'efficience des programmes financés par des fonds publics, notamment ceux financés par l'Union européenne. Dès lors, communiquer de façon constructive, s'efforcer de comprendre les différents points de vue et faire preuve de patience sont des facteurs essentiels pour résoudre une situation controversée.

5. **Si vous étiez reconduite pour un second mandat, et dans l'hypothèse où vous seriez élue doyenne d'une chambre de la Cour des comptes, comment guideriez-vous les travaux visant à définir ses priorités? Pourriez-vous nous donner deux ou trois exemples de domaines qui devront être traités en priorité à l'avenir?**

Les chambres sont administrées par chacun d'entre nous – les membres et le doyen de la chambre. À cet égard, le rôle du doyen est, avec l'aide des autres membres de la chambre, de contribuer activement à la définition des priorités de nos travaux et, partant, à la sélection des audits.

Si j'étais élue doyenne d'une chambre, je veillerais particulièrement à ce qu'une communication efficace soit établie au sein de la chambre et de la Cour ainsi qu'avec nos principales parties prenantes, tel le Parlement européen, lors de la définition des priorités d'audit. Selon moi, cela nous permettrait d'avoir une vue d'ensemble des domaines les plus pertinents sur lesquels doivent porter nos travaux et de veiller à ce que le calendrier de nos audits optimise leur valeur ajoutée. Par ailleurs, la planification globale des audits doit être stratégique; elle doit non seulement aller au-delà d'une planification à court terme, mais également permettre une certaine souplesse lorsque cela est nécessaire.

Pour ce qui est des domaines sur lesquels la Chambre IV devrait se concentrer à l'avenir, je considérerais la compétitivité, la gouvernance économique et, en tant que thème transversal, la simplification comme extrêmement pertinents au regard des défis auxquels l'Union est actuellement confrontée.

En ce qui concerne la compétitivité, nos audits pourraient porter sur les domaines de la recherche et du développement et sur le fonctionnement du marché unique, dans le but de renforcer les capacités, de supprimer les obstacles et de créer des synergies. Il s'agit notamment de réfléchir aux possibilités d'accélérer et de simplifier les méthodes de financement de la recherche et des projets scientifiques.

Dans le domaine de la gouvernance économique, il serait important de prévoir des audits spécifiquement liés aux périodes de crise, par exemple sur les prix de transfert ou sur la question de savoir si le modèle de gouvernance économique est adapté à cet égard.

En outre, les travaux de la Cour des comptes pourraient apporter une valeur ajoutée considérable au processus de simplification, par exemple en évaluant les différentes procédures de simplification et la manière dont elles pourraient être améliorées.

6. **Si vous deviez gérer la sélection de missions d'audit en vue de la préparation du programme de travail annuel de la Cour des comptes, sur quelle base effectueriez-vous votre choix parmi la liste des priorités reçues de la part du Parlement et/ou de la commission CONT?**
Que feriez-vous si vous constatiez qu'une priorité politique ne correspond pas à l'évaluation des risques effectuée par la Cour des comptes concernant les activités de l'Union?

Le processus de planification au sein de la Cour est très détaillé et associe tous les auditeurs, les gestionnaires, les membres et leurs cabinets. Au cours de ce processus, nous prenons en considération différents facteurs, tels que les risques stratégiques, l'importance relative, le calendrier, la couverture d'audit, l'impact probable de l'audit et l'intérêt des parties prenantes. Il s'agit là également des principaux éléments que nous prenons en compte lorsque nous effectuons un choix parmi la liste des priorités reçues de la part du Parlement et de la commission CONT.

La sélection des thèmes d'audit repose avant tout sur leur valeur ajoutée potentielle. Par conséquent, les thèmes présentant un intérêt politique et stratégique important sont toujours pris en compte, même s'ils ne sont pas prioritaires au regard du risque. J'ajouterais que la notion de «risque» possède de nombreuses dimensions et ne devrait pas être réduite à sa dimension matérielle.

Comme vous le savez, le nombre de propositions d'audit est nettement supérieur au nombre d'audits que nous pouvons réaliser chaque année. Si certaines propositions présentent un intérêt politique majeur, elles peuvent ne pas arriver à un moment idéal, par exemple lorsque l'instrument vient d'être mis en œuvre. D'autres peuvent ne pas être entièrement réalisables en raison de la situation de la zone contrôlée sur le plan politique ou sécuritaire, voire en raison de notre mandat d'audit.
Il est essentiel de préserver notre indépendance lorsque nous définissons notre programme de travail. Les ressources étant limitées, il est inévitable que certaines propositions d'audit ne puissent être prises en considération ou ne le soient pas à un moment donné. Néanmoins, les contributions de nos principales parties prenantes nous sont très précieuses et seront toujours prises en compte. Il est également important que nous indiquions très clairement aux parties prenantes, en particulier au Parlement européen, pourquoi certaines propositions n'ont pas été retenues dans le programme et si elles pourraient être prises en considération à l'avenir.

Gestion de portefeuille, méthodes de travail et résultats à atteindre

7. L'élaboration de rapports solides et de qualité dans les délais fixés revêt un caractère essentiel:

– **Comment entendez-vous garantir que les données utilisées dans un audit sont fiables et que les conclusions demeurent d'actualité?**

– **Comment entendez-vous améliorer la qualité et la pertinence des recommandations?**

Afin de garantir la fiabilité des données utilisées dans le cadre de l'audit, il est important d'en connaître les sources et de comprendre exactement comment elles sont collectées, compilées et vérifiées. Lors de nos audits, nous évaluons toujours l'exactitude et l'exhaustivité des données et les recoupons si nécessaire, en prenant en considération la source et la nature des données ainsi que les systèmes de contrôle en place.

Je pense que les recommandations figurant dans nos rapports d'audit sont généralement d'une qualité et d'une pertinence élevées. Une bonne recommandation s'appuie sur des travaux d'audit solides et tient compte des aspects de faisabilité et d'«optimisation des ressources». Ces aspects sont et seront toujours les principes directeurs des recommandations figurant dans mes rapports d'audit.

En général, une planification minutieuse ainsi que des audits bien ciblés et réalisés en temps utile sont le meilleur moyen de garantir que nos observations et recommandations arrivent au bon moment et aient la plus grande incidence possible. Dès lors, il me semble que des audits plus ciblés et donc plus rapides devraient être envisagés dans la mesure du possible.

8. L'objectif de la réforme de la Cour des comptes est d'établir une relation plus solide entre l'équipe d'audit et le membre rapporteur lorsqu'il s'agit de rendre des comptes:

– **Compte tenu de votre expérience, pensez-vous que le rôle d'un membre est d'être davantage impliqué dans le travail d'audit?**

– **Envisagez-vous de changer votre façon de travailler avec une équipe d'audit? Dans l'affirmative, de quelle manière?**

Selon moi, le membre est responsable en dernier ressort de l'audit, de sa qualité, de sa pertinence et de son objectivité. Il n'est pas possible de présenter les résultats d'un audit et de défendre les recommandations qui en découlent sans une compréhension approfondie du secteur ayant fait l'objet de l'audit et des observations formulées. Il est donc essentiel que le membre travaille en étroite collaboration avec l'équipe d'audit et suive les travaux d'audit. Personnellement, j'apprécie ce travail avec les équipes, qui donne toujours lieu à des discussions constructives, depuis la sélection et la planification de l'audit jusqu'à la rédaction des messages clés et des recommandations, en passant par la définition de la portée de l'audit et de l'approche à adopter. Je suis convaincue qu'on obtient de meilleurs résultats en travaillant ensemble, en apprenant les uns des autres.

Ayant toujours étroitement collaboré avec les équipes d'audit, je n'entends pas modifier cette approche à l'avenir.

9. Quelles sont vos suggestions pour améliorer encore et moderniser le fonctionnement, la planification et l'activité (cycle d'audit) de la Cour des comptes? À l'issue de votre premier mandat, pourriez-vous nous donner un aspect positif et un aspect négatif lié au travail de la Cour des comptes?

Dans un environnement qui évolue de plus en plus vite, la durée de nos audits doit peut-être faire l'objet d'une réflexion. Comme indiqué ci-dessus, des audits plus courts et plus ciblés devraient ainsi être envisagés, si le sujet de l'audit le permet.

En outre, nous devrions continuer à encourager la coopération entre les chambres d'audit, en particulier sur des questions transversales telles que la FRR, l'indépendance et la sécurité énergétiques ou encore la défense, une priorité de plus en plus importante. Cette coopération entre les chambres devrait prévoir une allocation plus souple des ressources.

À mes yeux, l'aspect le plus positif de la Cour des comptes est son personnel: motivé et hautement qualifié, il s'efforce de produire des travaux d'audit de qualité et des rapports pertinents. De plus, la Cour est un environnement très positif, qui encourage l'apprentissage continu, le perfectionnement et le progrès. Le fait que les audits soient réalisés en équipe facilite l'apprentissage mutuel, ainsi qu'une culture de solidarité et de collégialité.

10. En vertu du traité, la Cour est tenue d'assister le Parlement dans l'exercice de sa fonction de contrôle de l'exécution du budget en vue de renforcer à la fois le contrôle public des dépenses et son efficacité économique:

– **Sur la base de l'expérience acquise lors de votre premier mandat, que suggérez-vous pour améliorer la coopération entre la Cour des comptes et le Parlement européen (commission du contrôle budgétaire) en matière de contrôle du budget de l'Union?**

D'après mon expérience, la collaboration entre la Cour des comptes et le Parlement européen fonctionne déjà très bien. Nous avons établi un dialogue permanent avec le Parlement, lequel contribue notamment à la sélection des tâches d'audit, et les membres de la Cour des comptes sont régulièrement invités à présenter leurs rapports d'audit. Cette coopération est essentielle pour optimiser la valeur ajoutée de nos audits, en particulier dans le cadre de la procédure de décharge.

Déjà très positive, cette coopération pourrait bien sûr être intensifiée et nous pourrions envisager de nouvelles modalités de coopération, comme des ateliers conjoints ou des réunions d'information régulières à l'intention des députés sur de grands domaines d'intérêt. En un sens, la communication est essentielle et devrait toujours aller dans les deux sens: la Cour devrait connaître les difficultés auxquelles le Parlement est confronté et la meilleure manière de l'aider dans ses travaux, tandis que le Parlement devrait être conscient des possibilités et des limites du travail de la Cour.

– **Par ailleurs, comment peut-on renforcer les relations entre la Cour des comptes européenne et les institutions nationales de contrôle?**

La coopération avec les institutions supérieures de contrôle (ISC) de l'Union s'effectue dans le cadre du comité de contact, et des échanges quotidiens sont assurés par l'intermédiaire d'officiers de liaison désignés par chaque institution.

Les ISC nationales sont informées de nos visites d'audit et y participent régulièrement en qualité d'observateur. En outre, la Cour organise des stages de cinq mois pour les auditeurs des ISC des pays candidats.

Bien que la coopération avec les ISC soit déjà très positive, des travaux d'audit coordonnés dans des domaines clés d'intérêt commun pourraient être encouragés afin de renforcer la coopération et d'accroître l'incidence potentielle de nos travaux. L'échange de personnel sous la forme d'un détachement temporaire devrait également être poursuivi afin de faciliter un échange de vues constant et la coopération future.

11. Comment comptez-vous aider le Parlement en vue de raccourcir la procédure de décharge? Quelles actions pouvez-vous entreprendre de votre côté?

La coopération et l'engagement de toutes les institutions concernées sont nécessaires pour accélérer les processus et éviter les retards. Du côté de la Cour, nous nous efforçons de donner la priorité à la déclaration d'assurance et de veiller à ce que les documents soient adoptés en temps voulu, en faisant preuve de souplesse pour programmer des réunions supplémentaires de la Cour en cas de besoin. Ainsi, nous sommes parvenus à publier nos deux derniers rapports annuels plus d'un mois avant la date limite légale.

Nos audits de la performance font également l'objet d'un effort similaire. J'ai toujours planifié mes audits de la performance de manière à ce que nous puissions soutenir la procédure de décharge, en ce qui concerne tant le contenu que les délais. Il faut toutefois noter que le calendrier de nos rapports dépend de plusieurs facteurs, dont certains échappent à notre contrôle.

Indépendance et intégrité

12. Quelles garanties d'indépendance êtes-vous en mesure de donner au Parlement européen et comment feriez-vous en sorte que vos éventuelles activités passées, actuelles ou futures ne puissent jeter le doute sur l'exercice de vos fonctions au sein de la Cour des comptes?

Je pense que la meilleure garantie que je puisse vous donner est mon travail à la Cour des comptes, au cours duquel j'ai toujours plaidé en faveur du respect des principes fondamentaux de légalité, de régularité et de bonne gestion financière, quelles que soient les circonstances. En tant qu'auditeurs indépendants, nous ne devons cesser de nous battre pour une utilisation transparente des fonds publics et signaler toute lacune faisant obstacle au respect des principes de base d'une bonne gestion financière.

En outre, je continuerai à adhérer pleinement au code de conduite des membres de la Cour des comptes européenne. Je n'ai pas d'intérêts commerciaux ni d'activités extérieures susceptibles de susciter le moindre doute quant à mon indépendance, et je n'envisagerai même jamais d'activité qui pourrait compromettre l'exercice de mes fonctions de membre de la Cour des comptes.

13. Comment géreriez-vous une grave affaire d'infraction, voire de fraude ou de corruption dans laquelle des citoyens de votre État membre d'origine seraient impliqués? Vous êtes-vous retrouvée dans une telle situation au cours de votre mandat actuel?

Je peux réitérer ma réponse à la même question en vue de ma nomination pour un premier mandat à la Cour des comptes, étant donné que je continuerai de m'engager en ce sens: je prône une tolérance zéro envers la fraude et la corruption, qui sont extrêmement dangereuses pour n'importe quelle société puisqu'elles détruisent la compétitivité et les possibilités de croissance et de développement. C'est précisément en détectant et en éliminant efficacement la corruption que nous pouvons aider au mieux nos États membres. Les règles doivent être respectées, et la légalité et la régularité de l'utilisation des fonds publics sont des principes de base auxquels il ne saurait être dérogé.

Je n'ai été confrontée à aucun cas de fraude, d'irrégularité ou de corruption au cours de mon mandat actuel.

14. L'existence d'un conflit d'intérêts peut entraîner un risque de réputation pour la Cour des comptes. Comment vous y prendriez-vous pour gérer un éventuel conflit d'intérêts?

Il ne fait aucun doute qu'un conflit d'intérêts puisse nuire à la réputation de la Cour des comptes. Éviter ces conflits fait partie intégrante de mon travail. Conformément à notre code de conduite, j'évite toute situation susceptible de donner lieu à un conflit d'intérêts ou qui pourrait objectivement être perçue comme telle.

Si une telle situation devait se produire, je signalerais le conflit d'intérêt potentiel suivant les procédures de la Cour des comptes et je n'accepterais aucune tâche pour laquelle un intérêt personnel pourrait influencer l'exercice indépendant de mes fonctions. Jusqu'à présent, je n'ai jamais été dans une telle situation.

15. Êtes-vous partie à une action en justice en cours? Dans l'affirmative, de quelle nature est cette action?

Non, je ne suis partie à aucune action en justice en cours.

16. Quels engagements spécifiques êtes-vous prête à prendre en termes de transparence renforcée, de coopération accrue et de prise en compte effective des positions et demandes d'audit du Parlement?

La transparence dans l'exécution des affaires publiques et de l'utilisation de l'argent public est pour moi un principe fondamental et l'une de mes valeurs essentielles, c'est pourquoi je soutiens pleinement les efforts en vue d'une plus grande transparence. À cet égard, vos exigences sont capitales. J'ai été et serai toujours prête à vous écouter et à répondre à toutes vos demandes concernant nos travaux d'audit. Nous avons un objectif commun, qui est d'obtenir des résultats et d'optimiser les ressources dans la mise en œuvre des politiques et des programmes de l'Union. Dès lors, il importe que nous partagions nos connaissances et notre expérience. Je serai heureuse de répondre à toute invitation du Parlement à présenter nos rapports, à participer à des débats thématiques ou à coopérer de quelque autre manière que ce soit.

Autres questions

17. Retirerez-vous votre candidature si l'avis du Parlement sur votre nomination en tant que membre de la Cour des comptes vous est défavorable?

Je considère que l'autorité du Parlement européen qui résulte de la légitimité démocratique des députés élus doit être pleinement respectée et que les décisions des députés doivent être appliquées. C'est pourquoi je retirerai ma candidature en cas d'avis négatif du Parlement sur ma nomination.

18. Le fait d'être nommée membre de la Cour des comptes suppose de consacrer toute son attention à l'institution, de faire preuve d'un engagement total envers elle et de garantir la confiance des citoyens dans l'Union:

– **Quelle est, selon vous, la meilleure manière d'exercer ces fonctions?**

Je suis tout à fait d'accord avec vous: être membre de la Cour des comptes suppose d'y consacrer toute son attention. À mes yeux, appartenir à la Cour des comptes exige un dévouement et un travail soutenus. Il nous appartient de montrer l'exemple, et si nous ne sommes pas motivés et engagés, nous ne pouvons attendre des autres qu'ils le soient. En outre, nous devons aux citoyens de l'Union d'agir au mieux de nos capacités. Notre travail doit apporter une valeur ajoutée non seulement aux institutions de l'UE, mais aux citoyens également. C'est ce que je me suis efforcée de faire dès le tout premier jour, et que je continuerai de faire à l'avenir.

– **Quelles dispositions avez-vous prises sur un plan personnel pour ce qui est de votre nombre de jours de présence à Luxembourg? Avez-vous l'intention de revoir votre organisation à cet égard?**

Ma famille et moi avons emménagé à Luxembourg lorsque j'ai rejoint la Cour des comptes européenne. Je travaille et je vis au Luxembourg, et je n'ai pas l'intention de changer cela au cours de mon second mandat.